N° 57. SAMEDI. 18 JUILLET 1835.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 9 *juillet*.

On écrit de la Prusse, le 27 juin, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« On a rejeté à Bruxelles la demande de recruter des troupes pour la reine d'Espagne. Cette décision a déjà été communiquée aux cabinets de Londres et de Paris, et paraît avoir été prise uniquement par suite des représentations qu'ont faites les cours du Nord. Au reste, les journaux sont en erreur quand ils assurent que ces cours ont fait des représentations semblables à Paris et à Londres. Ce n'est pas le cas : on s'est borné à empêcher la Belgique qui, par suite de sa position neutre, ne peut prendre aucune part à aucun conflit quelconque en Europe, de perdre volontairement un privilége qui lui a été accordé par l'assentiment général de l'Europe. La Belgique a remarqué la justesse des observations qui lui ont été faites, et s'est abstenue à tems. Les cours du Nord s'occupent peu de ce qu'on a en vue à Londres et à Paris concernant l'Espagne, attendu que la France et l'Angleterre ont seuls la responsabilité d'une entreprise, qui peut être entamée rapidement, mais être terminée difficilement. »

Le même journal dit que la cour de Rome négocie en ce moment avec le Portugal, par l'intermédiaire de la France. La France, comme puissance médiatrice, exige d'abord de la part du saint-siége la reconnaissance du gouvernement existant en Portugal. Le saint-siége demande, comme condition principale de toute négociation, le rétablissement des évêques qui ont été éloignés. Si le Portugal fait cette démarche et agit avec circonspection dans la suppression des couvens, Grégoire sera sans doute disposé à oublier les torts qu'on a eus envers lui.

ANGLETERRE. — *Londres*, 11 *juillet*.

La première division du second régiment de l'expédition espagnole fera voile de Portsmouth dans les premiers jours de la semaine prochaine, sous le commandement du major Ellis.

— On lit dans le *Times* :

« On a beaucoup parlé dans ces derniers tems du quasi-blocus, auquel vont être exposées les côtes de la Péninsule, de la part des escadres combinées de France et d'Angleterre, afin d'éviter les difficultés provenant de la question du droit de visite maintenu par l'Angleterre et dénié par la France ; on dit qu'il ne sera pas déclaré de blocus formel, et que la capture ou la confiscation des navires sous pavillon neutre ne sera pas admise. Les bâtimens suspects recevront la chasse et seront abordés, mais ils ne seront pas saisis ; les croisières se borneront à prendre les mesures nécessaires pour empêcher ces bâtimens d'approcher de la côte. »

— La bourse est toujours en baisse et les bruits inquiétans n'y ont pas cessé. On pense que le gouvernement va faire un emprunt de 20 millions pour les Indes occidentales et cette conjecture empêche les consolidés anglais de se relever. Sur les fonds d'Espagne et de Portugal, une défaveur encore plus sensible vient de se prononcer.

On assure que 3000 hommes des troupes de la reine ont passé du côté de don Carlos. Ils faisaient partie, dit-on, de la garnison de Vittoria et ont saisi, pour se révolter, le moment où le général Lahera s'est porté de cette dernière ville sur Bilbao, pour en faire lever le siége. Cette nouvelle paraît avoir besoin de confirmation, mais elle n'en a pas moins agité vivement la bourse.

Du 13. — Les chevaux achetés pour le régiment de lanciers du colonel Kintosh, n'étant pas encore assez nombreux pour rejoindre les hommes qui devaient s'embarquer aujourd'hui à Portsmouth, le départ a été ajourné pour quelques jours. Entre tems, l'enrôlement pour ce régiment continue. Plus de 200 hommes, sur 600 dont se composera le régiment, sont déjà engagés. Le régiment serait déjà au complet, si on ne cherchait pas d'anciens soldats de cavalerie. Les engagemens pour le deuxième régiment d'infanterie du colonel Robinson, sont poussés avec activité.

La 2e division est partie mardi de Greenwich, se rendant à St-Sébastien. Cette division est forte de 1400 hommes tous animés du meilleur esprit. Le colonel (maintenant général) Evans les a inspectés avant leur départ.

FRANCE. — *Paris*, 14 *juillet*.

Le duc de Frias a démenti personnellement le bruit d'après lequel le major belge Kessels aurait reçu l'autorisation de former un corps de volontaires belges.

— Ce n'est pas à Mont-de-Marsan, ainsi que l'annoncent les feuilles de Paris, que doit être établi le dépôt des troupes de la légion étrangère, mise à la disposition de la reine d'Espagne, mais à Bordeaux. On assure que, dans ce but, des ordres sont arrivés aux autorités du département.

— Le gouvernement de Prusse, chargé par la nouvelle ligne commerciale d'entrer en négociation avec la France, a, dit-on, proposé à nos ministres de diminuer la taxe sur nos soieries, quincailleries et articles de modes, à condition que, de notre côté, l'on diminuerait le tarif qui pèse sur le fer allemand. Cette mesure, qui aurait ouvert à une grande partie de nos fabrications un nouveau débouché, en même tems qu'elle aurait diminué le prix du fer, n'a pu obtenir, dit-on, l'approbation de nos ministres. (*Temps.*)

— On écrit de Toulon, le 7 juillet :

« Le choléra continue de sévir avec une violence qui est presque sans exemple, dans nos climats tempérés. Bien que la population ait diminué de presque la moitié, suite de la frayeur qui s'est emparée des habitans, il y a eu 141 décès en 48 heures. Cette ville, naguère si peuplée, si animée, est aujourd'hui triste et déserte. »

— Le laconisme de la dépêche du 5 juillet commence à s'expliquer. Aujourd'hui nos correspondances nous donnent quelques détails qui peuvent faire apprécier cette *grande victoire* de Bilbao sous son véritable jour.

S. M. Charles V a fait retirer ses troupes devant des forces évidemment supérieures, mais ce n'est plus une fuite vers Ognate, à seize lieues de la place, c'est une concentration à Llodio, près Mirabella, à trois lieues de Bilbao. Tout cela change la position, car à cette distance, l'armée royale tient encore en échec la place et la garnison qui la défend.

Si Lahera n'est pas sorti pour profiter de sa vivtoire, c'est qu'il ne pouvait se présenter avec avantage, car il eût fallu laisser dans Bilbao une partie de son monde et se mesurer alors avec des forces presque égales. Nous devons donc nous attendre à de grands mouvemens d'ici à peu de jours, tout semble le présager. D'après les avis qui nous sont donnés, il paraîtrait que S. M., poursuivant les plans concertés avec Zumalacarréguy, serait disposée à partager son armée en deux corps qui agiraient séparément. Le général Moreno commanderait le premier corps, et Iturralde resterait en Navarre pour y occuper les troupes de Christine et surveiller leurs mouvemens.

Les mêmes correspondances du 5 et du 6 confirment ce que nous disions hier de la collision survenue entre les urbanos et l'armée libératrice de Bilbao. Les protecteurs et les protégés en sont presque venus aux mains.

Une lettre de Bilbao même, du 2 juillet, d'un personnage très-marquant dans le parti christino, annonce que le jour de l'entrée des christinos a été le plus malheureux de tous pour les intérêts de la ville, attendu que ces mêmes christinos ont brûlé plus de 50 maisons de la ville et des environs, entre autres plusieurs beaux biens de campagne et une magnifique corderie, dans le but de priver les carlistes des ressources que ces maisons pourraient leur offrir.

Nous apprenons de bonne source qu'à la suite des démissions données et acceptées, Valdès a été envoyé dans un château-fort pour rendre compte de sa conduite devant un conseil de guerre. Lahera est exilé à Mahon. Comment poursuit-on des généraux qui se retirent devant le pays, quand le gouvernement espagnol déclare lui-même que le pays n'est pas pour lui et qu'il a besoin d'étrangers pour se maintenir !

— Le journal ministériel se contente de donner la nouvelle suivante :

« Une dépêche télégraphique, en date de ce jour, ann

qu'hier matin, un bateau à vapeur a débarqué le bataillon anglais à Saint-Sébastien. »

Du 15. — Dimanche dernier, vers neuf heures du soir, pendant qu'il faisait encore jour, 28 prisonniers se sont évadés de Sainte-Pélagie et si les 28 prisonniers républicains du complot d'avril, dits de la catégorie de Paris, ne sont pas tous sortis, c'est que onze d'entre eux ont préféré rester en prison.

Voici les renseignemens que nous avons recueillis sur les lieux :

« Les prisonniers ont pratiqué un souterrain qui, traversant les murs et les fondations de la prison, vient aboutir dans le jardin d'une belle maison habitée, à deux corps de logis, rue de Copeau, n° 7.

Hier soir, un peu avant l'appel de neuf heures, tout étant préparé au-dedans comme au-dehors, ceux qui étaient décidés à sortir, firent leurs adieux aux camarades qui préféraient rester. On s'embrassa fraternellement, et les 28 s'engagèrent dans le souterrain; l'issue fut débouchée dans le jardin voisin; les premiers sortis s'assurèrent du silence des habitans de la maison et de la portière, qui, dit-elle, eut une belle peur. Maîtres de la porte cochère, ils sortirent par quatre ou cinq, pour ne pas éveiller l'attention. Les uns rentrèrent dans le cœur de Paris, par la rue Neuve-Saint-Etienne. Le plus grand nombre descendirent la rue Copeau et traversèrent la place de la Pitié, pour aller rue de Seine, monter en voiture.

Quatre chaises de poste, attelées de quatre chevaux, les attendaient sous les murs du Jardin des Plantes.

Dès qu'une voiture était pleine, elle partait au galop.

Ces quatre omnibus de prisonniers tournèrent à droite, sur les bords de la Seine, et passant entre le Jardin des Plantes et le pont d'Austerlitz, ils suivirent la nouvelle route de Charenton où on les a perdus de vue.

Quatre voitures, huit postillons, seize chevaux et trente-deux voyageurs, dans une rue étroite, avaient attiré l'attention des habitans du quartier et des nombreux promeneurs qui revenaient des barrières et des groupes nombreux s'étaient formés. Avant le dernier départ, le secret de ce mystérieux voyage avait été deviné; il ne se trouva personne pour s'y opposer ni pour avertir. Chacun leur souhaita bon voyage.

Tout était tranquille à Sainte-Pélagie; à neuf heures on procède à l'appel du soir; 28 appelés ne répondent pas, et par plaisanterie les restans répondaient *absent*.

Que sont-ils devenus? Par quel trou 28 hommes ont-ils pu passer?

Les guichetiers, les geoliers, la garde, courent la prison, de la la cave au grenier; ils rencontrent enfin dans un couloir une belle voûte, comme l'entrée d'une caverne: ils y avancent debout, et après avoir marché quelque tems, ils sortent dans un beau jardin, arrivent par une belle allée à une jolie maison habitée, où ils apprennent que depuis un quart-d'heure 28 de leurs hôtes les avaient précédés, et avaient pris la clef de la porte cochère et la clef des champs.

Voilà une prison bien gardée, une police bien habile, et des fonds secrets bien employés.

Il est des gens qui disent que le projet d'évasion a été connu de la police; qu'il y a impossibilité à ce que 44 prisonniers aient pu creuser un souterrain de six pieds de haut et de plusieurs toises de long, et enlever plusieurs tombereaux de terre dont on ne voit aucune trace. N'auraient-ils fait que percer un mur, en plein jour, cela est inexpliquable.

Ne serait-ce pas un expédient pour se débarrasser du procès-monstre, avoir un motif d'ajournement, ou juger par contumace?

Il faut attendre pour connaître au juste les causes de cette évasion hardie et aussi extraordinaire de la part des prisonniers que de la part de la police.

On peut seulement affirmer que ses résultats au lieu de diminuer ne feront qu'accroître les embarras du procès-monstre et de la situation inextricable où les doctrinaires ont jeté la chambre des pairs et le gouvernement, par leur obstination et leur esprit de vengeance étroit et méchant. » (*Gazette.*)

— On parle beaucoup depuis quelques jours d'un complot contre la personne du roi. Voici ce que nous en savons :

« Informé que des individus armés devaient se réunir rue de Sèvres, pour se rendre de là dans une maison rue de Grenelle, et se porter ensuite sur le passage du roi, M. le préfet de police donna l'ordre de les arrêter, et au moment de leur arrestation, de nombreux pistolets chargés ont été trouvés sur eux. Bientôt M. le ministre de l'intérieur reçut une lettre dans laquelle on lui révélait que les conspirateurs n'étaient pas tous arrêtés, et en même tems on lui annonçait que le lendemain d'autres ennemis du roi devaient l'attendre sur la route de Paris à Neuilly; que la veille une réunion semblable avait eu lieu; mais que l'exécution de leur projet avait avorté parce que l'un des conspirateurs chargé d'avertir à tems ses complices s'était endormi.

» D'après ces révélations, la police redoubla de surveillance, et ceux que l'on considère comme les principaux moteurs du complot sont maintenant sous la main de la justice; beaucoup d'armes chargées et de munitions ont été saisies soit sur eux-mêmes soit à leur domicile. Le nombre des individus arrêtés est de quatorze, et on assure que l'autorité est sur la trace de plusieurs autres soupçonnés d'avoir été chefs ou complices dans cette tentative d'attentat contre la vie du roi. » (*Gazette des Tribunaux.*)

PAYS-BAS. — *La Haye*, 14 *juillet*.

On écrit d'Amsterdam, le 12 juillet :

« On assure que le gouvernement a notifié aux gouverneurs provinciaux, qu'en attendant le projet de loi qui sera présenté aux états généraux, dans le mois d'octobre prochain, relativement à l'impôt personnel, la disposition de la loi actuelle sur cette matière portant que les propriétaires de petites maisons sont tenus de payer l'impôt pour leurs locataires, doit être considérée comme déjà révoquée. Par conséquent les poursuites à cet effet qui pourraient avoir lieu plus tard, doivent se borner aux contribuables retardataires pour ce qui regarde les années antérieures. »

— Voici l'ordre du jour du général de Favauge à la schuttery, dont nous avons parlé hier :

« Le général-major, investi *ad interim* du grand commandement militaire, a appris avec satisfaction par les rapports qui lui ont été adressés par les différentes autorités militaires, que le premier ban mobile et le deuxième ban actif de la schuttery de la ville d'Amsterdam, ont fait preuve dans les circonstances qui ont eu lieu, du plus grand zèle et se sont montrés animés du meilleur esprit pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité; le soussigné en témoigne sa gratitude particulière à MM. les officiers supérieurs et autres officiers, sous-officiers et schutters, en les invitant à toujours persévérer dans les mêmes dispositions; de son côté, il les secondera et allégera autant que possible leur service difficile; on continuera cependant à profiter de leurs bons offices d'accord avec la garnison; le soussigné considérera comme une tâche agréable pour lui d'être auprès du gouvernement l'interprête des bonnes intentions et du zèle qui existe parmi la schuttery d'Amsterdam. Cet ordre du jour sera lu aux compagnies de schutters lors des premiers appels, et sera communiqué aux troupes.

» Amsterdam, le 10 juillet 1835.

» Le général-major sus-nommé, *signé* DE FAVAUGE.

» Pour copie conforme :

» Le lieut.-col. comm. de place *ad interim*,

» *signé* VAN WINDSHEYM.

» Le colonel commandant la schuttery, *signé* HODSHON. »

Bruxelles, 14 *juillet*.

On lit dans le *Lynx* :

« Lorsque nous avons signalé à l'indignation publique la conduite vraiment extraordinaire de M. le comte de Robiano faisant poursuivre devant le tribunal de première instance de Louvain quatre malheureuses femmes de Terveuren, surprises par son garde particulier cueillant dans une de ses prairies des champignons, on crut à peine qu'un homme de condition nobiliaire et d'une fortune considérable avait pu descendre jusqu'à invoquer la prison et l'amende pour réprimer un délit qui tout au plus pouvait attirer sur les personnes qui l'avait commis quelques reproches; on douta même que des juges se seraient trouvés qui, pensant que ces pauvres femmes s'étaient suffisamment rendues coupables de maraudage *de productions utiles* en cueillant des champignons, les auraient condamnées à trois jours d'emprisonnement et chacune solidairement à une amende d'un franc quatre-vingt-dix centimes et aux frais, tant envers la partie publique qu'envers la partie civile, montant à la somme de 53 fr. 52 c^mes^. Cet arrêt du tribunal de Louvain, quelqu'invraisemblable qu'il parût, avait été cependant rendu, et avant de le livrer à la publicité, nous avons eu besoin de vérifier les pièces mêmes du procès; ces pièces originales, nous les avons entre les mains comme preuve non équivoque de notre exactitude à rapporter les faits.

Nous avons dit que le noble comte, tenant à se venger autant que la loi lui permettait de le faire, non content des peines corporelles qu'avaient subies de malheureuses femmes, a exigé qu'un huissier procédât à la saisie de meubles sans valeur pour liquider une somme dont, par respect pour l'opinion publique, il aurait dû faire le sacrifice. Le procès-verbal de saisie fut fait le 16 mai, et le 26 du même mois on devait procéder à la vente, si nous n'avions fait quelques jours auparavant un appel à des cœurs généreux pour venir au secours des quatre familles que poursuivait la stupide colère de M. de Robiano.

» La souscription ouverte à notre bureau a produit une somme de 134 fr. 76 c. Nous pensions que les frais de procédure, etc., une fois payés, il resterait un excédant que nous pourrions partager entre les condamnées; nous espérions même encore que M. le comte, alors que nous l'avions traîné au pilori de la publicité,

s'abstiendrait de toutes poursuites ultérieures et ne s'avilirait pas jusqu'à recevoir le denier du pauvre ; nous étions dans l'erreur. Eh bien alors, puisqu'il a été inaccessible à tout sentiment de pudeur et de délicatesse, à nous de le juger à son tour et de lui imprimer un stygmate qui soit le sceau de sa basse conduite, de sa sordide avarice et de son ignoble vengeance. Il a été payé pour quelques champignons la somme DE CENT CINQUANTE ET UN FRANCS SIX CENTIMES.

	fr.	cmes
Amende	7	60
Dépens liquidés au profit du noble comte	38	57
Frais envers la partie publique	14	95
Frais de poursuites, signification de jugement, de saisie, d'opposition, de placards, de transport, etc., etc.	89	94
Total. . . .	151	06

» Le chiffre de la souscription n'ayant été que de 134 fr. 76, il a fallu suppléer pour pouvoir obtenir les quittances, etc. Ainsi le trésor public et M. de Robiano se sont partagé l'obole du pauvre. La loi est satisfaite ; mais il est un tribunal devant lequel M. le comte de Robiano ne sera pas absous, c'est celui de l'opinion publique, qui ne lui pardonnera pas, non-seulement d'avoir fait traduire devant des juges et condamner à la prison, à l'amende, aux dépens, quelques malheureuses, coupables d'avoir cueilli des champignons, mais encore d'avoir exigé, pour être payé de ses trente-huit francs, que l'on fît la saisie de quelques tables et de quelques chaises en bois blancs. »

Gand, 14 *juillet*.

La presse servile et décevante, la presse du ministère belge, le *Moniteur* et *l'Union*, *le Belge* et *l'Indépendant* ont eu depuis huit jours de rudes attaques à repousser, de retentissantes nasardes à souffrir. Le scandale de l'adjudication des lits militaires, pour avoir été le premier reproche adressé à la cupidité ministérielle, par le *Courrier* et d'autres feuilles, n'a point été l'incrimination la moins incisive. Les ministres avaient produit des chiffres ; on a élevé aussi des colonnes de chiffres contre leur justification, et tout l'échafaudage de leur apologie est tombé sous le poids de la conviction générale, fondée sur des documens irréfragables.

De pareilles malversations, qu'elles s'effectuent par inadvertance et ignorance ou par dessein prémédité, ne laissent pas que de jeter la déconsidération sur le gouvernement : on l'accuse d'improbité et de mauvaise foi, et cette déplorable renommée qu'il se fait lui-même, nuit singulièrement au pouvoir moral qu'il doit exercer sur ses administrés, comme autorité publique. Un gouvernement et un ministère méprisés sont bien près de leur chute.

Ce qui s'est passé ensuite au sujet des prétendus troubles d'Amsterdam n'était pas fait pour réhabiliter le léopoldisme dans l'esprit des honnêtes gens. C'est à ce sujet que les feuilles, confidentes et interprêtes du ministère, ont montré toute leur malveillance, étalé toutes leurs haines et déblatéré toutes leurs impostures avec une ostentation et une virulence, qui heureusement portaient en elles-mêmes leur contre-poison. Il était impossible de se faire d'avance une idée de l'impudence avec laquelle les faits ont été exagérés, dénaturés, falsifiés. Du tapage nocturne de quelques prolétaires ivres de genièvre payé par nos patriotes, on a prétendu faire une grande révolution politique ; on a parlé tout d'abord de l'expulsion de la maison d'Orange de la Hollande ; on a inventé les mensonges de maisons pillées, de caisses publiques distribuées au peuple, de la garde civique croisant la bayonnette contre des cuirassiers, pour protéger le pillage. Enfin on a crié au mécontetement de toutes les classes dans les provinces hollandaises, et l'on a fait voir la révolution frappant déjà de sa massue toutes les institutions constitutionnelles de nos voisins septentrionaux.

Toutes ces forfanteries et ces impostures ont été à la vérité démenties ; mais elles n'en avaient pas moins produit certain effet sur les gens simples, sur les niais, dont les journaux de la patriotterie et du mouvement sont en possession depuis cinq ans d'exploiter la crédulité ; toutefois les feuilles du ministère n'ignorent pas que leurs fables seront relevées ; mais que leur importe ? pourvu que la déception dure quelques jours. Elles s'inquiètent fort peu de la honte qui leur en revient et qui réjaillit sur leurs patrons.

Nous ne sommes pas surpris de cette indifférence, ou plutôt de ce mépris pour l'opinion publique. Soutiens d'une révolution immorale et perverse, ce n'est pas sans doute par la droiture, la franchise et la loyauté que ces journaux doivent en assurer le triomphe. L'usurpation, l'iniquité, le brigandage peuvent réussir pendant quelque tems à force de fourberies et d'intrigues ; mais personne n'entreprendra jamais de les justifier par le raisonnement et la morale. Plus les gouvernemens sycophantes sont obligés de déployer leurs ressources pour se maintenir, plus ils se perdent dans l'esprit de leurs administrés, parce que ces ressources ne sont que des iniquités et des turpitudes.

L'étranger comprend aussi la bassesse de pareils expédiens ; et lorsqu'il voit le *Moniteur*, organe direct du gouvernement, publier avec impudence des chiffres et des documens imposteurs, il s'émerveille, et calcule aussitôt, non pas ce qu'un tel état a de vie probable (il sait que la consolidation en est impossible), mais ce qu'il lui a fallu de ruses et d'attentats pour avoir vécu jusqu'aujourd'hui. (*Messager.*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 18 *juillet*.

Plusieurs journaux de Bruxelles ont eu la bonhomie de répéter l'article suivant du *Journal d'Arlon* :

« On nous communique à l'instant une lettre écrite par un Luxembourgeois, dans laquelle on lit :

» La commission du gouvernement sera vraisemblablement dissoute par M. Stifft qui est venu à l'improviste nous surprendre ; il résultera de cette mesure d'autres économies qui permettront d'alléger les contribuables, et sous ce rapport elles seront approuvées. On ignore quel ordre de choses nouveau sera substitué à l'ancien. »

On ne sait vraiment ce qu'il faut admirer davantage, l'outrecuidante simplicité du *Journal des jeunes gens*, ou la mauvaise foi de ses correspondans qui le trompent et le mystifient.

— Le *Journal de La Haye* publie ce qui suit sous le titre de correspondance particulière.

Bruxelles, 10 juillet.

Par son ordre du jour du 26 juin, le baron Evain, ministre de la guerre, a enlevé les illusions, détruit les rêves ambitieux de 300 et plus d'officiers de l'armée active, ayant sollicité la faveur de passer au service de la reine d'Espagne. Je vous ai fait part du mobile principal de ces nombreuses démarches, pour me servir des expressions du ministre : le désir de faire fortune les inspirait ; chez les solliciteurs, il n'y avait ni conviction dans la justice de la cause qu'ils embrassaient, encore moins l'intention de faire triompher l'opinion à laquelle ils doivent les épaulettes qu'ils portent. L'argent, l'argent exclusivement, est l'idole adorée de ces individus qu'une commotion politique a déplacés en les lançant dans une carrière où les sentimens généreux et magnanimes tiennent quelquefois lieu de mérite.

Les léopoldistes ont parfaitement mesuré la portée de l'engouement qui s'est manifesté parmi les officiers. Déserter ses drapeaux, abjurer ses sermens, quitter sa patrie pour devenir mercenaire, sont des preuves d'une démoralisation sans exemple. Quelle confiance peuvent inspirer des officiers, prêts à vendre leur épée au plus haut mettant et dernier enchérisseur ? Lorsque les chefs d'une armée descendent à ce degré d'abjection, on peut affirmer qu'il n'y a plus d'esprit de nationalité dans la force militaire soutenant le gouvernement, et ce gouvernement est menacé par sa base.

Cette tendance a effrayé la cour ; on a reconnu que l'armée avait peu de sympathie pour l'ordre de choses établi. Les libéraux accusent les généraux étrangers d'avoir tué l'opinion patriotique de l'armée, ils cherchent à ranimer l'enthousiasme éteint, et se disent informés des intentions hostiles de votre gouvernement.

L'organisation d'une réserve dont personne n'avait entendu parler ; les articles des journaux ministériels, relatifs à l'armement, aux exercices de la garde civique sédentaire, sont autant de mesures prises pour pallier les défections qui vinnent d'apparaître.

On ne peut se dissimuler la gravité de la position ; cependant, si je dois croire à ce qui se dit, Léopold, instigué par les conseils de Louis-Philippe, stimulé par le parti dominateur, ferait reposer son salut sur une force militaire compacte, capable de réprimer les mutins.

L'armée de réserve, répartie par province, formera un noyau de résistance toujours prêt à agir. Le nouvel uniforme imposé à la garde civique, est la pâle copie de ce qui est à Paris. Seulement, chez les voisins, les ministres ont assez d'influence pour faire décerner les grades élevés à leurs partisans, ici, tout le contraire, dans les élections qui viennent d'avoir lieu : les dévoués à la cour et à la sacristie ont été écartés.

Toujours même stupeur à la bourse, les affaires y sont absolument nulles, les spéculateurs en très-petit nombre. Aujourd'hui, on s'entretenait d'un procès intenté par M. Ardouin, à la maison Cogels et Dewellens, au sujet de pièces achetées à des cours élevés, dont l'acceptation est refusée. Il s'agit de l'emprunt espagnol de 1834 et d'une somme considérable.

A M. le Rédacteur du Journal de Luxembourg.

Monsieur,

Je soussigné Jean Weber, cabaretier, à Merl, près de Luxembourg, reconnais avoir reçu de M. Beck, agent de la Compagnie d'assurances réunies de Bruxelles, demeurant à Luxembourg, la

somme de mille huit cent quatre-vingt-seize frs., trente centimes, pour solde de l'indemnité accordée par la susdite compagnie, relative à la perte essuyée par l'incendie, éclaté le 1er juillet courant.

Fait en présence de MM. Liesch, employé au cadastre, et Mersch, menuisier, tous deux de Luxembourg.

En insérant le présent, vous obligerez infiniment celui qui a l'honneur d'être, etc., Jean Weber.

Certifié par les experts, Liesch et Mersch Jean-Nicolas.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances: Le 9 juillet, Anne Gredt; le 10, Jean Drees, et Gertrude-Régine Elpers; le 11, Pierre Maier; le 13, François Jacob; le 14, Anne-Marie Nimax, Eve Lecomte, et Monique Michels.

Mariages: Le 13 juillet, Michel Medernach, tisserand, avec Gudule Olinger; le 14, Nicolas Engler, tourneur en bois, avec Angélique Muller; le 16, Jean Seuvert, cloutier, avec Thérèse Peltzer.

Décès: Le 10 juillet, Jean Meyer, cordonnier, âgé de 72 ans; le 13, Jean Baustert, tailleur d'habits, âgé de 23 ans, Marie-Catherine Golainveaux, épouse Pierre Kremer, âgée de 44 ans, et Auguste Sturm, âgé d'un an et 10 mois; le 14, Nicolas Scheffen, âgé de 7 mois; le 16, Rosalie-Clementine Scheibe, âgée de 8 mois; le 17, Marie Staudt, âgée de 2 ans et 2 mois.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FAILLITE KNAB.

Les créanciers de la faillite de François Knab, fils, sont prévenus que M. le juge-commissaire a fixé au 27 de ce mois, à deux heures de relevée, jour pour la formation de la liste triple du nombre des syndics à nommer, en conformité de l'article 480 du code de commerce. Ils sont en conséquence invités à se réunir à cet effet en l'auditoire du tribunal de première instance en cette ville, aux jour et heure indiqués ci-dessus.

Luxembourg, le 18 juillet 1835. *L'agent de la faillite*, J.-P. Kuborn.

FAILLITE A. CLASEN.

Les syndics provisoires de la faillite A. Clasen, marchand tanneur et chamoiseur à Luxembourg, ont l'honneur d'avertir MM. les créanciers de ladite faillite, que monsieur le juge-commissaire a fixé jour et heure pour l'assemblée commandée par l'article 515 du code de commerce, au 30 du courant, à deux heurss de relevée, en la salle d'audience du tribunal de première instance de cette ville; qu'à ladite assemblée il sera fait par le failli des propositions à MM. les créanciers, et qu'il sera procédé à la nomination de syndics définitifs. Luxembourg, le 18 juillet 1835.

Les syndics provisoires, H. Garnier, avocat. Berchem-Schmit.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le mercredi, 22 juillet courant, à neuf heures du matin, au marché public, à Luxembourg, et par le ministère de l'huissier soussigné, il sera procédé à la vente à qui plus, et moyennant argent comptant, de divers meubles, meubles meublans, effets et marchandises saisis.

Luxembourg, le 18 juillet 1835. Wildschutz.

Jeudi, 23 du courant, il sera procédé, à la requête de M. Sauser, ébéniste, à la vente à l'enchère, 1° d'une quantité de meubles de toutes espèces, en noyer et en acajou; 2° de bois de différentes sortes et placages; 3° d'outils d'ébéniste. La vente aura lieu en la maison Schreiner, rue de l'Arsenal, et les objets adjugés devront être payés de suite. Dufaing.

A VENDRE HORS MAINS DEUX JARDINS, agréablement situés à Clausen, connus sous le nom de *Dammengarten*.

S'adresser, pour connaître les conditions, au propriétaire, le Sr. Heuertz, aubergiste en cette ville, ou au notaire soussigné. J. Funck, not.

Lundi, le 27 juillet 1835, à une heure de relevée, il sera vendu publiquement et sous des conditions très-avantageuses, en la maison du sieur Monsset, à Wasserbillig, à la requête de M. Muller, propriétaire à Langsur, trente foudres de vin des années 1833 et 1834, crû du pays.

Grevenmacher, le 15 juillet 1835. Ch. Hess, not.

Vente publique d'une Maison

située au Grund, rue du Pont, n° 33.

Le mercredi, 22 du mois de juillet 1835, à deux heures de relevée, il sera, sur réquisition du sieur Guillaume Sporbeck, boulanger, et de son épouse Anne Diederich, demeurant au Grund, procédé en l'étude et par le ministère du notaire soussigné, à la vente publique, au plus offrant enchérisseur et à crédit, d'une Maison située au Grund, rue du Pont, n° 33, tenant à la propriété du sieur Schmit, teinturier et au biez du moulin Laval.

Pour connaître les conditions de la vente, on est prié de s'adresser au notaire soussigné.

Luxembourg, le 7 juillet 1835. J. Funck, Not.

Holz-Versteigerung.

Am Sonntage, 19ten des laufenden Monats Juli 1835, um ein Uhr Nachmittags, sollen im Walde genannt Viereckiger Büsch, nahe bei dem Neuhäusgen, Bann Münsbach, circa 5000 Fäschen, den Meistbietenden, auf Borg zugeschlagen werden.

Den 10ten Juli 1835. J. Funck, Notar.

VENTE PAR ACTIONS
DE
LA GRANDE SEIGNEURIE
DE
KUNTSCHUTZ,
SITUÉE
EN SILÉSIE,

Consistant en château magnifique, beaucoup de bâtimens seigneuriaux, métairies, moulins, parcs, jardins, prairies, champs, forêts, etc., évaluée judiciairement à

UN MILLION 287,500 FLORINS.

Outre le gain principal, il y en a 25,100 en espèces, de fl. 33,750, 26,000, 10,000, 5000, 2000, 1125, 1000, etc., jusqu'à fl. 5.

LES TIRAGES DE CETTE VENTE AURONT LIEU IRRÉVOCABLEMENT LE

20 JUILLET ET LE 22 SEPTEMBRE 1835,

A VIENNE,

Sous la garantie du gouvernement.

PRIX D'UNE ACTION: 20 FRANCS.

Sur six actions prises ensemble, *une septième de couleur rouge, gagnant forcément*, au moins une fois, sera délivrée gratis.

Les paiemens pourront se faire en effets de commerce, ou sur nos dispositions. — Prospectus français et envoi des listes, francs de port.

S'adresser directement, pour tout ce qui concerne cette vente, par lettres *non affranchies*, au dépôt général des actions, de

J. N. TRIER et Comp°.

Banquiers et Receveurs-généraux, à Francfort-sur-Mein.

Am 25ten laufenden Monats Juli, werden, gegen zwei Uhr Nachmittags, in der Schreibstube des unterschriebenen Notars, öffentlich versteigert:

1° Ein Haus, mit Scheune, Stall und leerem Platz, Garten und ein daran stoßendes Feld, eine Stunde von Luxemburg abgelegen, auf der Landstraße nach Trier, und nächst der Zollstätte von Birel, welche Güter zusammen etwa 60 Quadrat-Ruthen halten.

2° Ein Stück Land, obgemeldtem Hause gegenüber, im Ort genannt Killenweg gelegen, ungefähr 40 Quadrat-Ruthen groß.

3° Ein Feld, unweit Hamm, im Orte gesagt Oberste-Domeldörn, welches beiläufig 20 Ruthen begreift.

Luxemburg, den 17ten des Heumonats 1835. Funck, Not.

Versteigerung eines Wohnhauses,
gemäß dem Gesetze vom 12ten Juni 1816.

Am Montage, 10ten künftigen Monats August, zwei Uhr Nachmittags, wird auf Ansteben des Syndikus des Falliments des Johannes Genot, Bäcker, wohnend in Clausen, durch öffentliche Versteigerung und auf Borg, erblich zugeschlagen:

Ein Wohnhaus, gelegen in Clausen, Vorstadt Luxemburg, an der Landstraße, N° 125, zwischen den Erben Nikolas Ernsdorff und Herrn Franz Heuertz.

Die Versteigerung wird in der Behausung allda selbst statt finden.

Luxemburg, den 14ten Juli 1835. Majerus, Notar.

Am Donnerstage, 23. laufenden Monats Juli, drei Uhr Nachmittags, wird Peter Niles, von Bereldingen, öffentlich und auf Borg, erblich zuschlagen lassen:

Ein Wohnhaus mit Stallung, gelegen im Dorfe Bereldingen, dann einen Garten, genannt Schumesch-Garten, und ein Stück Ackerland, gelegen auf gedachtem Banne. Majerus, Not.

Am Donnerstage, 23ten laufenden Monats Juli, zwei Uhr Nachmittags, werden auf Ansteben der Wittwe und Erben des verlebten Johann Evert, zeitlebens Eigenthümer und Gastwirth zu Bereldingen, öffentlich und auf Borg, erblich zugeschlagen:

a) Das schöne und geräumige Wohnhaus, sammt Scheuer, Stallungen und einem großen, davon abhangenden Garten, gelegen in gedachtem Bereldingen, an der Landstraße von Luxemburg nach Mersch, zu mehreren Hanthierungen geeignet und in der angenehmsten Gegend des Merscherthales.

b) Ein Stück Ackerland, gelegen hinten an gedachtem Garten.

c) Dann eine große Wiese, gegenüber dem Wohngebäude und Garten, stossend an die Landstraße und an die Alzette.

Die Versteigerung wird in dem Gasthause selbst statt finden.

Luxemburg, den 1sten Juli 1835. Majerus, Notar.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.